



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 37700

Texte de la question

A la suite de la visite en France du président de la République populaire de Chine M. Jiang Zemin, M. Michel Bouvard interroge M. le ministre des affaires étrangères sur les résultats concrets obtenus par la politique dite de dialogue critique de la diplomatie française. Il souhaite notamment connaître dans quel délai la Chine, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, respectera les conventions internationales et la réponse apportée par les autorités chinoises à la liberté du Tibet.

Texte de la réponse

La France, avec l'Union européenne, considère que la politique de confrontation avec la Chine dans le domaine des droits de l'Homme n'a pas donné de résultats satisfaisants et a donc décidé en 1997 de renforcer son approche par le développement du dialogue avec le gouvernement chinois dans ce domaine. Depuis lors, des résultats concrets sont venus attester de l'utilité de cette approche : signature des deux pactes des Nations unies sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur les droits civils et politiques, libération de certains prisonniers d'opinion, engagement d'une coopération avec les mécanismes des Nations unies dans le domaine des droits de l'Homme notamment. Sur la question de l'adhésion de la Chine aux deux pactes de 1996 précités, leur ratification doit intervenir avant qu'ils puissent donner des effets juridiques sur le territoire chinois. Cette ratification doit être autorisée par l'Assemblée nationale populaire, qui a déjà été saisie des deux textes, à la connaissance de la France. A l'occasion de la visite dans notre pays du président chinois Jiang Zemin, la France a rappelé à la Chine son souhait que cette ratification intervienne dans les meilleurs délais. Les mesures internes adéquates devront aussi être prises par les autorités chinoises afin que les dispositions des deux pactes ne restent pas purement formelles et se traduisent par une amélioration effective de la situation des droits de l'homme sur le terrain. Néanmoins, la France et l'Europe prêtent attention à ce que, en attendant ces ratifications, la Chine ne se comporte pas de façon incompatible avec les buts et objectifs des deux Pactes. Sur la question du Tibet, la visite de M. Jiang Zemin a constitué une nouvelle occasion de rappeler, au plus haut niveau et dans le détail, la position française : nécessité de l'ouverture d'un dialogue entre le Dalai-Lama et les autorités chinoises ; préservation de la personnalité culturelle du Tibet ; respect des droits de l'homme, exigence qui s'impose au Tibet comme dans le reste de la Chine. La France espère en particulier que le dialogue avec le Dalai-Lama, qui lui semble être le gage de la stabilité sociale, de la paix durable et du développement de la région, pourra s'engager dans les meilleurs délais. Mais il apparaît aujourd'hui que, compte tenu des positions de part et d'autre, des ajustements sont encore nécessaires pour permettre d'envisager l'engagement de ce dialogue.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37700

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6626

Réponse publiée le : 3 janvier 2000, page 37